



CONVENTION ON WETLANDS  
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES  
(Ramsar, Iran, 1971)

## Les zones humides à la réunion (COP15) de la CCNUCC sur les changements climatiques (Copenhague, 7 au 18 décembre 2009)

### Note d'information du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et du Secrétariat Ramsar adressée aux Parties contractantes

#### Objet et portée de la Note d'information

La présente Note a pour objet de donner des informations pertinentes et d'accès facile sur les zones humides et les changements climatiques. Nous invitons les Parties contractantes à la Convention de Ramsar qui assisteront à la réunion de Copenhague de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2009) à se servir de cette information pour préparer la réunion et durant la réunion elle-même pour s'assurer que les questions relatives aux zones humides reçoivent toute l'attention qu'elles méritent. La Note d'information s'appuie sur les décisions récentes adoptées par les Parties contractantes et sur des informations et recommandations récentes du GEST en rapport avec les zones humides et les changements climatiques. Nous espérons qu'elle sera un aide-mémoire utile pour toutes les Parties dans leurs préparatifs pour cette très importante réunion de la CCNUCC à Copenhague.

#### Documents d'appui

Quatre documents d'appui peuvent être consultés sur le site Web de Ramsar ou demandés directement au Secrétariat

- **Résolution X.24 de la COP10 de Ramsar** (*Les changements climatiques et les zones humides*) : adoptée à la COP 10 de la Convention de Ramsar en novembre 2008, elle énonce les inquiétudes des Parties et leur position sur les changements climatiques et les zones humides: [http://www.ramsar.org/pdf/res/key\\_res\\_x\\_24\\_f.pdf](http://www.ramsar.org/pdf/res/key_res_x_24_f.pdf);
- **Ramsar COP10 DOC.25** (*Additional Information on Climate Change and Wetlands Issues*), un document d'information présenté à la COP 10 de Ramsar, qui résume l'état actuel des connaissances du GEST et contient d'autres informations générales utiles: [http://www.ramsar.org/pdf/cop10/cop10\\_doc25\\_e.pdf](http://www.ramsar.org/pdf/cop10/cop10_doc25_e.pdf);
- **Résolution X.3 de la COP10 de Ramsar** (*La Déclaration de Changwon sur le bien-être humain et les zones humides*) qui porte sur certaines des actions intersectorielles nécessaires pour soutenir la protection et l'utilisation rationnelle des zones humides dans la lutte contre les effets des changements climatiques et contre les impacts directs des activités humaines: [http://www.ramsar.org/pdf/res/key\\_res\\_x\\_03\\_f.pdf](http://www.ramsar.org/pdf/res/key_res_x_03_f.pdf);
- **Prendre soin des zones humides : une réponse aux changements climatiques** – une brochure d'information préparée par le Secrétariat à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides 2010, qui s'inspire des trois documents précédents et contient des informations scientifiques supplémentaires: [http://www.ramsar.org/pdf/wwd/10/wwd2010\\_aa\\_leaflet\\_f.pdf](http://www.ramsar.org/pdf/wwd/10/wwd2010_aa_leaflet_f.pdf).

## **Structure de la présente Note d'information**

La présente Note s'articule autour de quatre « messages-titres ». Sous chacun d'eux, nous avons consigné des références aux paragraphes concernés des préambules et des dispositifs des décisions des Parties contractantes qui étayent le message et des références à des informations pertinentes fournies par le GEST et le Secrétariat.

### **Messages-titres:**

- 1. Les écosystèmes des zones humides, leur biodiversité et les services écosystémiques des zones humides dont dépendent les êtres humains sont menacés par les effets probables des changements climatiques.**
- 2. Les écosystèmes des zones humides sont importants pour l'atténuation des effets des changements climatiques.**
- 3. Les écosystèmes des zones humides sont essentiels pour l'adaptation aux changements climatiques.**
- 4. De la parole à l'action : du niveau mondial au niveau local, les politiques, la planification et la mise en œuvre de mesures relatives aux changements climatiques doivent reconnaître et intégrer le rôle et l'importance des écosystèmes des zones humides.**

## Rappel :

### **Pourquoi est-il important que les Parties contractantes à la Convention de Ramsar s'assurent que la CCNUCC tient compte des questions relatives aux zones humides ?**

Les zones humides sont source de produits alimentaires, stockent le carbone, régulent les flux hydrologiques, stockent l'énergie et jouent un rôle critique pour la biodiversité. Il est vital de conserver les avantages qu'elles procurent pour assurer la sécurité future de l'humanité. La conservation et l'utilisation rationnelle et durable des zones humides sont cruciales pour les êtres humains et, en particulier, pour les plus pauvres d'entre eux.

(Résolution Ramsar X.3)

Les zones humides sont vulnérables aux changements climatiques induits par l'homme mais, si nous les gérons bien, les écosystèmes de zones humides et leur biodiversité ont aussi un rôle à jouer dans l'atténuation de ces changements; ils aideront les êtres humains à s'adapter grâce à leur rôle vital : garantir la sécurité de l'eau et de l'alimentation. Prendre soin des zones humides fait partie de la solution aux changements climatiques :

- Maintenir la biodiversité des zones humides aide à renforcer la résilience des écosystèmes de zones humides aux changements et aux pressions, tant naturels qu'induits par l'homme.
- La biodiversité, les écosystèmes et les espèces des zones humides sont menacés par les effets des changements climatiques mais une gestion correcte des zones humides peut réduire les impacts des changements climatiques.

(Brochure Ramsar JMZ 2010)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [ONT CONSTATÉ], à la lecture des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, du 4<sup>e</sup> *Global Environmental Outlook* (GEO-4), du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR 2006), et de *A Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture* (CA) ... que la demande en eau, particulièrement pour l'agriculture irriguée mais aussi pour d'autres usages, devrait continuer à augmenter.

(Résolution Ramsar X.24, par.13)

Il est urgent que la communauté internationale reconnaisse l'importance vitale des zones humides pour l'atténuation des effets des changements climatiques (par la réduction des concentrations de gaz à effet de serre). De même, les mesures d'adaptation pour les zones humides (qui portent sur les effets des changements climatiques) sont d'importance critique pour le bien-être humain.

(COP10 DOC.25: citant « *Wetlands, water, biodiversity and climate change* » : *report of the March 2007 joint CBD- Ramsar technical workshop*)

La décision IX/16 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) invite la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar, à sa 10<sup>e</sup> Session, à examiner des mesures appropriées aux zones humides, à l'eau, à la biodiversité et aux changements climatiques, compte tenu de l'importance de ce sujet pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité et le bien-être humain, conformément au rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB pour les zones humides et aux termes du 4<sup>e</sup> Plan de travail conjoint CDB/Ramsar.

(Résolution Ramsar X.24, par. 22, citant la décision IX/16 de la CDB)

La 10<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides [A RECONNU] que la méconnaissance et le manque d'appréciation des zones humides dans les débats sur les changements climatiques constituent une menace grave et réelle pour les écosystèmes de zones humides ainsi qu'une occasion manquée pour les zones humides de contribuer à la lutte contre les effets des changements climatiques.

(Résolution Ramsar X.24, par. 26)

## Message-titre 1 :

### **Les écosystèmes des zones humides, leur biodiversité et les services écosystémiques des zones humides dont dépendent les êtres humains sont menacés par les effets probables des changements climatiques**

Les services écosystémiques des zones humides – comme l'eau, le poisson, la recharge des réserves d'eau souterraines, l'épuration de l'eau et le traitement des eaux usées, la maîtrise des crues et la protection contre les tempêtes, les activités récréatives et spirituelles – sont essentiels pour la survie de l'humanité. Certains économistes ont évalué ces services à USD 14 000 milliards par an. Nous ne pouvons nous permettre, pour des raisons environnementales, économiques ou sociales, de perdre des zones humides et pourtant il semble bien que ce soit ce que nous sommes en train de faire. À partir de chiffres bien établis concernant différents pays, on peut dire que nous avons probablement déjà perdu 50% des zones humides au niveau mondial et nous continuons d'en perdre, en particulier dans les pays en développement ... les changements climatiques deviendront l'un des principaux facteurs de perte des écosystèmes au cours du siècle et intensifieront les impacts des autres facteurs. (Brochure Ramsar JMZ 2010)

Les zones humides, la biodiversité et les changements climatiques sont intimement liés. Les changements climatiques menacent ces écosystèmes importants et les services qu'ils procurent pour le bien-être de l'humanité. Déjà, ces écosystèmes connaissent un déclin plus rapide que tout autre biome et les changements climatiques ne feront qu'exacerber ce problème, surtout parce que leurs effets les plus graves se feront sentir sur l'eau. (COP10 DOC.25: citant « *Wetlands, water, biodiversity and climate change* » : *report of the March 2007 joint CBD- Ramsar technical workshop*)

Dans son Troisième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu que certaines zones humides, notamment les récifs coralliens, les atolls et les mangroves, et celles qui se trouvent dans les prairies, les forêts tropicales et boréales, et les écosystèmes arctiques (y compris le pergélisol) et alpins, sont parmi les systèmes naturels les plus vulnérables aux changements climatiques. (Résolution Ramsar X.24, par. 5)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [ONT NOTÉ] AVEC PRÉOCCUPATION que le GIEC, dans son Quatrième rapport d'évaluation, indique ... que plusieurs systèmes naturels, notamment les zones humides, subissent les conséquences des changements climatiques régionaux. (Résolution Ramsar X.24, par. 6)

« Les rapports d'observation et les projections climatiques apportent des preuves abondantes indiquant que les ressources en eau douce sont vulnérables et pourraient être fortement touchées par les changements climatiques avec les répercussions profondes que cela pourrait avoir sur les sociétés humaines et les écosystèmes. » (COP10 DOC.25: citant "*Climate Change and Water*". Bates, B.C., Z.W. Kundzewicz, S. Wu and J.P. Palutikof (Eds.) 2008. *Technical Paper of the Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC Secretariat, Geneva, 210 pp.*)

« C'est sur les zones humides continentales d'eau douce que les changements climatiques auront leurs effets les plus marqués en raison de la modification du régime des précipitations ainsi que de la fréquence ou de l'intensité accrue de phénomènes perturbateurs (sécheresses, tempêtes, inondations). Une augmentation relativement limitée de la variabilité des précipitations peut avoir des effets importants sur les plantes et les animaux des zones humides aux différentes étapes de leur cycle biologique (Keddy, 2000). [WGII 4.4.8] (COP10 DOC.25: citant "*Climate Change and Water*". Bates, B.C., Z.W. Kundzewicz, S. Wu and J.P. Palutikof (Eds.) 2008. *Technical Paper of the Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC Secretariat, Geneva, 210 pp.*)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [ONT NOTÉ] AVEC PRÉOCCUPATION les messages clés du Rapport de synthèse sur l'eau et les zones humides de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, selon lesquels ... l'évolution du climat mondial risque encore d'exacerber la disparition et la dégradation de nombreuses zones humides, les effets négatifs de l'évolution du climat mondial entraîneront une réduction des services fournis par les zones humides, et la disparition et la dégradation des zones humides, si elles se poursuivent comme prévu, limiteront la capacité des zones humides d'en atténuer les impacts. (Résolution Ramsar X.24, par. 11)

**Message-titre 2 :**  
**Les écosystèmes des zones humides sont importants pour l'atténuation des effets des changements climatiques**

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar sont CONSCIENTE[S] ÉGALEMENT qu'il apparaît de plus en plus clairement que certains types de zones humides jouent un rôle important en tant que puits ou réservoirs de carbone, mais PRÉOCCUPÉE[S] par le fait que ce rôle ne soit pas encore complètement pris en compte dans les stratégies, processus et mécanismes internationaux et nationaux adoptés pour faire face aux changements climatiques.

(Résolution Ramsar X.24, par. 8)

Il est clairement prouvé que les zones humides sont un des biomes non seulement les plus importants mais aussi les plus complexes du point de vue du bilan carbone et gaz à effet de serre. Cependant, le rôle que joueront les zones humides à l'avenir, au niveau mondial, vis-à-vis du stockage du carbone et des émissions de méthane est très incertain et les processus à l'œuvre sont complexes. Il importe de reconnaître que, depuis toujours, les zones humides piègent le carbone et le dégradent pour produire du CO<sub>2</sub> et du CH<sub>4</sub> ; leur effet sur les changements climatiques futurs dépend de la façon dont ces processus s'écarteront des taux de production historiques équilibrés.

(Ramsar COP 10 DOC.25)

Mais nous pouvons aussi avoir un impact réel sur les émissions selon la manière dont nous gérons notre environnement. On sait depuis longtemps que les tourbières, bien qu'elles ne couvrent que 3% de la superficie mondiale émergée, sont d'importants puits de carbone de sorte que leur drainage et leur attribution à d'autres utilisations sont d'importantes sources d'émission. De plus en plus, on apprend aussi à connaître le rôle des mangroves, des marais salés et autres zones humides en tant que puits de carbone; il est donc impératif de restaurer et de gérer correctement ces zones humides.

(Brochure Ramsar JMZ 2010)

Les zones humides sont... essentielles pour l'atténuation des effets des changements climatiques. Leur rôle est aussi important que sous-estimé, à la fois du point de vue du stockage du carbone et de la régulation des émissions de gaz à effet de serre. Les zones humides dégradées sont déjà une source importante de carbone atmosphérique et la restauration/remise en état des zones humides offre un rendement de l'investissement qui peut atteindre 100 fois celui des autres investissements pour l'atténuation des émissions de carbone.

(Ramsar COP 10 DOC.25)

Les mesures d'atténuation peuvent réduire l'ampleur des effets du réchauffement climatique sur les ressources d'eau et réduire, de ce fait, les besoins d'adaptation. Toutefois, elles peuvent avoir des effets secondaires négatifs considérables comme par exemple l'augmentation des besoins en eau pour les activités de boisement/reboisement ou les cultures pour biocarburants si les projets ne sont pas localisés, conçus et gérés de manière durable.

(Ramsar COP 10 DOC.25)

La recherche et les connaissances présentent des lacunes importantes qui empêchent une évaluation complète de l'ampleur réelle de l'importance des zones humides pour le bilan mondial du carbone et des gaz à effet de serre.

(Ramsar COP 10 DOC.25)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [DEMANDENT] aux Autorités administratives Ramsar de fournir des avis experts et de soutenir, le cas échéant, les correspondants de leurs pays respectifs pour la CCNUCC dans le contexte de la décision 1/CP.13 de la CCNUCC sur les politiques et mesures conjointes visant à réduire les émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les zones humides telles que les tourbières, lorsque c'est possible.

(Résolution Ramsar X.24, par. 35)

La COP10 de la Convention de Ramsar PRIE ÉGALEMENT les Parties contractantes concernées de prendre, de toute urgence, des mesures, dans la mesure du possible et des capacités nationales, pour réduire la dégradation, promouvoir la restauration et améliorer les pratiques de gestion des tourbières et autres types de zones humides qui représentent d'importants puits de gaz à effet de serre.

(Résolution Ramsar X.24, par. 32)

### Message-titre 3 :

## Les écosystèmes des zones humides sont essentiels pour l'adaptation aux changements climatiques

L'eau et des zones humides en bon état de fonctionnement jouent un rôle crucial dans la réaction aux changements climatiques et la régulation des processus climatiques naturels (par l'intermédiaire du cycle de l'eau, du maintien de la biodiversité, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'atténuation de leurs impacts). La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides contribuent à réduire les effets économiques, sociaux et écologiques négatifs. (Résolution Ramsar X.3)

Les écosystèmes de zones humides offrent une infrastructure naturelle qui renforce l'adaptation aux changements climatiques. (Brochure Ramsar JMZ 2010)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [RECONNAISSENT] que la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides permettent aux organismes de s'adapter aux changements climatiques en assurant la connectivité, ainsi que des corridors et des voies de migration le long desquels ils peuvent se déplacer. (Résolution Ramsar X.24, par. 12)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [NOTENT] que les zones humides peuvent également réduire certains effets négatifs des changements climatiques, tels que les pénuries alimentaires, en fournissant des ressources vitales de biodiversité... (Résolution Ramsar X.24, par. 16)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [RECONNAISSENT] que l'utilisation rationnelle et la restauration des zones humides contribuent au renforcement de la capacité d'adaptation des populations humaines aux effets des changements climatiques et peuvent atténuer les catastrophes naturelles résultant des changements climatiques, par exemple les zones humides de plaines alluviales remises en état peuvent être utilisées pour limiter les risques d'inondations. (Résolution Ramsar X.24, par. 18)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [RECONNAISSENT] que pratiquement toute l'eau douce consommée dans le monde est extraite soit directement, soit indirectement, des zones humides, et [RECONNAISSENT AUSSI] l'importance des écosystèmes de zones humides pour la protection de l'approvisionnement en eau douce ... (Résolution Ramsar X.24, par. 3)

Les zones humides sont des éléments vitaux de l'infrastructure naturelle dont nous avons besoin pour lutter contre les changements climatiques. La dégradation et la perte des zones humides exacerbent les changements climatiques et exposent davantage les populations à leurs impacts, tels que les inondations, la sécheresse et la famine. De nombreuses réponses politiques aux changements climatiques visant à accroître le stockage et les transferts d'eau, ainsi que la production énergétique, peuvent, en cas de mise en œuvre inadéquate, avoir un effet néfaste sur les zones humides. Les changements climatiques accroissent les déficiences en matière de gestion de l'eau et la difficulté de réduire la fracture entre la demande en eau et l'approvisionnement en eau. Les effets des changements climatiques seront ressentis plus profondément en raison des modifications de la répartition et de la disponibilité de l'eau, qui exerceront des pressions accrues sur la santé des zones humides. La restauration des zones humides et le maintien des cycles hydrologiques sont d'une importance primordiale pour la lutte contre les changements climatiques et les inondations, l'approvisionnement en eau, la fourniture de nourriture et la conservation de la biodiversité. (Résolution Ramsar X.3)

La COP10 de Ramsar PRIE les Parties contractantes de gérer rationnellement les zones humides de façon à réduire les multiples pressions auxquelles elles sont soumises et renforcer ainsi leur résilience aux changements climatiques ; et de saisir les grandes possibilités d'utiliser les zones humides de manière rationnelle comme moyen de lutter contre les effets des changements climatiques. (Résolution Ramsar X.24, par. 28)

La COP10 de Ramsar PRIE les Parties contractantes et les autres gouvernements, le cas échéant, d'inclure dans leurs stratégies nationales sur les changements climatiques la protection des zones humides de montagne afin de réduire les effets des précipitations extrêmes, d'atténuer les effets de la fonte et de la disparition des glaciers et de la réduction du stockage de l'eau dans les régions de montagne; ainsi que la restauration et la gestion des zones humides côtières et de basse altitude dégradées pour atténuer les violentes tempêtes et l'élévation du niveau des mers. (Résolution Ramsar X.24, par. 31)

## Message-titre 4 :

**De la parole à l'action :  
du niveau mondial au niveau local, les politiques, la planification et la mise en œuvre de  
mesures relatives aux changements climatiques doivent reconnaître et intégrer le rôle et  
l'importance des écosystèmes des zones humides**

### Politiques et planification

Lorsque les politiques des différents secteurs ne sont pas harmonisées, certains grands programmes de développement et de création d'infrastructures visant à faire reculer la pauvreté risquent en fait d'entraîner une dégradation des zones humides, affaiblissant ainsi leur capacité à fournir des services vitaux aux communautés locales et débouchant en fin de compte sur une plus grande pauvreté.

(Résolution Ramsar X.3)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [RECONNAISSENT] que l'utilisation des énergies renouvelables est essentielle pour faire face aux enjeux des changements climatiques et qu'il est nécessaire de développer ces énergies de manière à promouvoir les effets positifs et atténuer les effets négatifs sur les zones humides et leur capacité de stocker le carbone.

(Résolution Ramsar X.24, par. 20)

La COP10 de Ramsar PRIE ÉGALEMENT les Parties contractantes de s'assurer que les garanties et mécanismes nécessaires sont en place pour maintenir les caractéristiques écologiques des zones humides, particulièrement en ce qui concerne l'eau disponible pour les écosystèmes de zones humides, face aux changements provoqués par le climat et aux changements annoncés en matière de répartition et de disponibilité de l'eau dus aux effets directs des changements climatiques et aux mesures prises par la société pour y remédier.

(Résolution Ramsar X.24, par. 29)

La COP10 de Ramsar ENCOURAGE les Parties contractantes à promouvoir la restauration des cours d'eau, lacs et aquifères et de leurs zones humides, en tant qu'élément important des politiques liées aux changements climatiques.

(Résolution Ramsar X.24, par. 30)

La COP10 de Ramsar ENCOURAGE les Parties contractantes à promouvoir une coordination intégrée lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales relatives à la gestion de l'eau, à l'agriculture, à la production d'énergie, à la réduction de la pauvreté et à la santé humaine, pour s'assurer que les objectifs sectoriels se complètent lorsqu'il s'agit de s'attaquer à des effets des changements climatiques qui risquent d'être négatifs, et que ces objectifs sont conformes aux besoins de protection des caractéristiques écologiques des zones humides, et de maintien des services rendus par les zones humides comme décrit dans les rapports du GIEC et de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire.

(Résolution Ramsar X.24, par. 36)

La COP10 de Ramsar RÉAFFIRME la nécessité, pour les Parties contractantes, de tout mettre en œuvre lors de l'application de la CCNUCC et, s'il y a lieu, de son Protocole de Kyoto, pour tenir compte du maintien des caractéristiques écologiques des zones humides dans les politiques nationales d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.

(Résolution Ramsar X.24, par. 37)

La COP10 de Ramsar ENCOURAGE AUSSI les Parties contractantes, le secteur privé et les autres parties prenantes, dans le respect de la législation nationale, à examiner les possibilités offertes par les mesures d'incitation et les mécanismes financiers dans le cadre des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements pour soutenir l'utilisation durable et la restauration des zones humides.

(Résolution Ramsar X.24, par. 39)

### Mise en œuvre

À l'échelon mondial, il est impératif d'éliminer certains stress importants induits par l'homme sur les écosystèmes, notamment le drainage, la maîtrise des crues et le développement non durable. Pour ce faire, nous pouvons entreprendre des programmes de restauration des zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion durable des écosystèmes tout en poursuivant nos efforts de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et en inversant les tendances actuelles des changements climatiques.

(Ramsar COP 10 DOC.25)

Il serait bon que, dans la mesure du possible, toute prise de décisions fasse de la sauvegarde des zones humides fonctionnant naturellement et des avantages qu'elles offrent une priorité, notamment en garantissant la pérennité des services écosystémiques tout en reconnaissant que les systèmes de zones humides artificielles peuvent également contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs de sécurité des aliments et de l'eau.

(Résolution Ramsar X.3)

La COP10 de Ramsar EXHORTE les Parties contractantes et autres à utiliser pleinement les orientations fournies par Ramsar sur l'utilisation rationnelle des zones humides (les Manuels pour l'utilisation rationnelle), dont beaucoup sont applicables aux menaces et impacts des changements climatiques sur les zones humides.

(Résolution Ramsar X.24, par. 44)

« Il apparaît évident qu'en travaillant avec la capacité de la nature d'absorber ou de contrôler les impacts dans les régions urbaines et rurales est un moyen plus efficace d'adaptation que la focalisation pure et simple sur l'infrastructure physique. »

(Union européenne, citée dans la brochure Ramsar JMZ 2010)

## Collaboration

Les possibilités de collaboration entre des organes techniques internationaux qui étudient les changements climatiques (p. ex. le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe d'évaluation scientifique et technique de Ramsar) doivent être saisies afin de partager des concepts et d'harmoniser des analyses, en particulier en ce qui concerne les liens entre zones humides, eau et climat.

(Résolution Ramsar X.3)

La COP10 de Ramsar ENCOURAGE les Parties contractantes et autres organisations à entreprendre, si possible, des études sur le rôle des zones humides vis-à-vis du stockage et du piégeage du carbone à des fins d'adaptation aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne l'atténuation des inondations et l'approvisionnement en eau, et à des fins d'atténuation des effets de l'élévation du niveau des mers, et de mettre leurs conclusions à la disposition de la Convention, de la CCNUCC et d'autres processus concernés.

(Résolution Ramsar X.24, par. 42)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar [DEMANDENT] ÉGALEMENT au Secrétariat Ramsar et au GEST d'utiliser les mécanismes appropriés en vue de collaborer avec la CCNUCC et d'autres organes compétents, ... pour préparer des orientations à des fins d'élaboration de programmes relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements reconnaissant le rôle critique que jouent les zones humides en ce qui concerne la sécurité des aliments et de l'eau ainsi que la santé humaine ; et [EXHORTENT] les Parties contractantes et les autres gouvernements et [INVITENT] les secrétariats et organes subsidiaires scientifiques et techniques des conventions relatives à l'environnement, à améliorer l'intégration de la biodiversité et des changements climatiques au niveau international ...

(Résolution Ramsar X.24, par. 46)

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar {à la COP10 en 2008} [DONNENT] ÉGALEMENT INSTRUCTION au GEST de poursuivre, de manière prioritaire, ses travaux sur les changements climatiques et, conjointement avec le Secrétariat Ramsar, de coopérer avec les conventions et organismes internationaux pertinents, notamment la CCNUCC, la CDB, la CCD, le GIEC, le PNUE, le PNUD, la FAO et la Banque mondiale à des fins d'élaboration d'un programme de travail multi-institutionnel coordonné visant à étudier la contribution potentielle des écosystèmes de zones humides à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques.

(Résolution Ramsar X.24, par. 48)